

|                                     |
|-------------------------------------|
| RCS : LE MANS<br>Code greffe : 7202 |
|-------------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2001 B 00604<br>Numéro SIREN : 440 048 882<br>Nom ou dénomination : MMA IARD |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2021 sous le numéro de dépôt 779

**MMA IARD**  
Société Anonyme  
au capital de 537 052 368 euros  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège Social : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9  
RCS Le Mans 440 048 882

**EXTRAIT DU PROJET DE PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2020**

Des délibérations du conseil d'administration du 11 décembre 2020, il est extrait ce qui suit :

...

❑ **GOUVERNANCE**

...

❖ **Evolution de la Direction Générale**

...

- Constatation de la démission du Directeur Général Délégué - Nomination du nouveau Directeur Général Délégué

Le Conseil est informé que M. Laurent TOLLIE a fait part de la remise de son mandat de Directeur Général Délégué à l'issue du présent conseil.

→ Le Conseil d'administration en prend acte.

...

→ Sur proposition du Directeur Général, et après s'être assuré de sa disponibilité, le Conseil d'administration décide de nommer M. Olivier LE BORGNE en qualité de Directeur Général Délégué avec effet à l'issue du présent conseil d'administration et ce, pour une durée non limitée.

En accord avec le Directeur Général, M. LE BORGNE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Dans leurs rapports avec les tiers, il représente la Société au même titre que le Directeur Général. La Société est engagée, même par les actes du Directeur Général Délégué qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Toute limitation des pouvoirs du Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration est sans effet à l'égard des tiers.

M. Olivier LE BORGNE, en application de l'article R. 322-168 du Code des assurances, est à effet de cette nomination, Dirigeant effectif de MMA IARD (SA).

...

Fait à Paris le 8 janvier 2021  
Pour extrait certifié conforme

Didier BAZZOCCHI  
Directeur Général